

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution bis de plans de chasse individuels Cerf élaphe - Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions bis de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Massif	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Catégorie	Nombre
441407 I bis 02	"satellites du Gâvre Sud Ouest"	GOURLEZ DE LA MOTTE Charles	GUENROUET	Cerf	0
		441407			
				Indéterminé	1
				TOTAL	1

Le Président,



Dany ROSE